



REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES  
À VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE  
62<sup>ème</sup> session (20 mars – 31 mars 2023)

**Point 8 – Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace**

Déclaration de la délégation française

*= Seul le prononcé fait foi =*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

Les activités de recherche et d'enseignement en droit de l'espace en France reposent essentiellement sur **deux grands pôles** : l'un à l'Université Paris-Saclay, l'autre à l'Université Toulouse-Capitole.

**Le pôle d'excellence Paris-Saclay en droit de l'espace et des télécommunications, dirigé par le Professeur Philippe Achilleas** est structuré autour de quatre piliers :

- Une équipe de recherche, l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications (IDEST),
- Un cycle de formation de master en deux ans,

- Une Chaire Technologie et Progrès soutenue par Airbus et Orange,
- Un Groupement d'Intérêt Scientifique en partenariat avec le CNES sur le droit des activités spatiales et des secteurs innovants.

L'IDEST travaille en étroite collaboration avec les milieux professionnels pour former des docteurs et des praticiens, organiser des colloques et publier des articles et des ouvrages sur des sujets innovants. Notamment, en 2022, l'Idest a organisé un colloque sur l'exploitation commerciale des corps célestes et, en partenariat avec l'Université de Service Public de Budapest, un colloque sur la politique spatiale européenne. En matière de recherche, l'équipe a travaillé plus particulièrement sur l'exploitation commerciale des corps célestes, sur la gestion du trafic spatial et sur le régime des stations placées sur des plateformes à haute altitude (HAPS).

En matière d'enseignement, le Master Droit des activités aérospatiales et des télécommunications (DAST), créé à l'initiative du CNES et de l'ESA comme la première formation en France en droit de l'espace, fête ses 21 ans. Ce master est réalisé en alternance, ce qui permet ainsi de répondre rapidement à la demande des partenaires du master à la recherche de diplômés hautement qualifiés.

Sur un plan plus général, en 2022, l'Université Paris-Saclay, 16ème Université mondiale et première université de l'UE selon le classement de Shanghai, a lancé un pôle de recherche spatial pluridisciplinaire dont le droit représente l'une des pierres angulaires.

Madame la Présidente,

**L'autre grand pôle d'enseignement et de recherche en droit spatial est celui de l'Université de Toulouse qui s'appuie sur la Chaire dénommée « SIRIUS »** (*Space Institute for Researches on Innovative Uses of Satellites*), présidée par le Professeur Lucien Rapp.

Il s'agit d'une Chaire d'entreprise, fondée sur un partenariat public-privé entre, d'une part, trois opérateurs majeurs du secteur spatial que sont le CNES, *Airbus Defense and Space* et *Thales Alenia Space* et, d'autre part, deux établissements d'excellence, à savoir l'Université Toulouse 1 Capitole et l'École d'économie de Toulouse (*Toulouse Business School*). En 2023, ce partenariat a été reconduit pour cinq années supplémentaires.

La Chaire produit des travaux de recherche sous la forme de thèses de doctorants, de communications scientifiques dans des colloques ou symposium internationaux, d'ouvrages ou d'articles publiés dans des revues internationales. Ces travaux couvrent un champ très étendu de sujets. La Chaire SIRIUS est également engagée dans des études concrètes concernant les nouveaux enjeux et mutations de la filière spatiale. Les dernières contributions de la Chaire concernent l'espace durable. Pour marquer les 10 ans de la Chaire, un ouvrage promotionnel sera publié prochainement, rassemblant un florilège de 16 contributions qui ont marqué son histoire.

Nous souhaitons également rappeler aux membres du Sous-comité juridique, l'existence de l'outil de recherche sur le droit de l'Espace « Space legaltech » mis en place par la Chaire SIRIUS en 2017. Cet outil fournit une cartographie des législations nationales relatives aux activités spatiales.

Madame la Présidente,

La France soutient également les efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales en matière de renforcement des capacités juridiques. A travers une contribution financière en hausse au programme *Space Law for New Space Actors*, la France souhaite encourager le développement de nouveaux cadres juridiques nationaux ambitieux. Ceux-ci permettront à la fois de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et d'encourager l'innovation et le progrès technique. A partir de son

expérience dans la mise en œuvre, depuis 2008, de sa Loi sur les opérations spatiales, la France appuiera en 2023 notamment, les efforts déployés par le Kenya dans les domaines législatifs et réglementaires.

Je vous remercie de votre attention./.